

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 16 mai 2024

Direction Education, Jeunesse et Politique de la Ville – N° 14.04.2024.45

Objet : Elaboration du Projet Educatif Territorial (PEDT)- Partenariat avec le cabinet FR consultants - Autorisation

Date de la convocation : 06 mai 2024

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 25

PRESENTS : MM. Frédéric MARCHE, David BEAUCOUSIN, Fabrice BERHOU, Rachid ARBI, Mmes Hawa HAMIDOU, Monique COLOMBOTTI, MM. Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Mmes Sylvie OMONT, Valérie HOULIER, MM. Infali DABO, Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Evelyne LERICHE.

POUVOIRS :

Madame Fabienne TELLIEZ a donné pouvoir à Madame Hawa HAMIDOU.

Madame Mélanie DELACOUR a donné pouvoir à Monsieur Rachid ARBI.

Madame Coumba SALL a donné pouvoir à Madame Monique COLOMBOTTI.

Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Monsieur Jean-David HOUNKPATI.

Monsieur Guy KIVATA a donné pouvoir à Monsieur Rosario TARSIA.

Madame Corine PALMENTIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MARCHE.

Madame Laëtitia LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Marc BOURREAU.

ABSENTS :

Monsieur DEM Ibrahim.

Madame DEM Clélia.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Hawa HAMIDOU

RAPPORTEUR : David BEAUCOUSIN

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- L'article R551-13 du Code de l'Education.
- Le Code de la Commande Publique.
- Le décret n° 2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre.
- La circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013 qui a pour objet de préciser les objectifs et les modalités d'élaboration d'un projet éducatif territorial, et de faciliter la

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Elaboration du Projet Educatif Territorial (PEDT)- Partenariat avec le cabinet FR consultants - Autorisation

Date de transmission de l'acte : 17/05/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 17/05/2024

Numéro de l'acte : 14-04-2024-45 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20240516-14-04-2024-45-DE

Date de décision : 16/05/2024

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement

- coopération entre les collectivités territoriales engagées dans cette démarche de projet et les services de l'État chargés de l'accompagner jusqu'à sa contractualisation.
- Le règlement interne relatif à la passation des marchés publics.
 - L'appel à projet auquel la Ville a candidaté dans le but de mettre en place son PEDT.

CONSIDERANT :

- Qu'une convention d'accompagnement à l'élaboration du Projet Educatif de Territoire a été signée le 18 avril 2023 avec le collectif EDUCAPOP 76 pour une prestation du 18 janvier 2023 au 30 juin 2024 pour un coût de 13 200€ net correspondant à 11 jours de travail.
- Que le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) a octroyé à la Ville une enveloppe de 18 000 € pour l'accompagnement à l'élaboration de son PEDT.
- Que le collectif EDUCAPOP n'a pas répondu pleinement et efficacement à la prestation attendue par la Ville, se positionnant uniquement sur de l'accompagnement jugé insuffisant et non sur de l'animation et de la production de document comme prévu dans la convention co-signée entre les deux parties. Une résiliation anticipée pouvant être formulée par l'une des deux parties, selon l'article 4 de la convention; la commune a dénoncé celle-ci auprès du collectif pour le manquement constaté.
- Que le SDJES valide le changement de prestataire en cours d'élaboration du PEDT et le maintien de l'enveloppe allouée à la Ville.
- Que 3 cabinets (éducation et territoires, KPGM et FR Consultants) se sont positionnés en présentant des devis encadrant cette prestation d'accompagnement à l'élaboration du PEDT.

Dans le cadre de l'élaboration du PEDT, il est essentiel de mobiliser les services municipaux en lien avec l'éducation de l'enfant ainsi que tous les acteurs locaux, afin de mener un projet réaliste et engagé en faveur des 0 à 18 ans.

Après analyse et compte tenu du contexte de relance de la prestation initialement confiée à EDUCAPOP, il en résulte que le cabinet FR Consultants propose une prestation comprenant un diagnostic, des ateliers de co-construction, la rédaction des comptes-rendus du PEDT et du plan mercredi ainsi que les fiches actions sur 23.5 jours.

La municipalité soucieuse d'offrir des conditions favorables aux enfants dans leur éducation et dans leur socialisation, propose de faire appel au cabinet FR Consultants afin de mener la mission d'accompagnement à l'élaboration du Projet Educatif de Territoire par la mise en place des 3 phases suivantes :

- Phase 1 : l'analyse du contexte
- Phase 2 : le diagnostic

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

- Phase 3 : l'élaboration du PEDT/ plan mercredi et la rédaction des documents.

Cette prestation de service a un coût total de 21 261 euros nettement supérieure à la prestation initiale au regard notamment du nombre de jours alloués à la prestation et de la qualité de la méthodologie de travail proposée (référencement).

Le Conseil Municipal, après délibération,
Et à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents et représentés,

- **22 VOIX POUR** : MM. Frédéric MARCHE, David BEAUCOUSIN, Fabrice BERHOU, Rachid ARBI, Mmes Hawa HAMIDOU, Monique COLOMBOTTI, Fabienne TELLIEZ (pouvoir à Mme Hawa HAMIDOU), Mélanie DELACOUR (pouvoir à M. Rachid ARBI), Coumba SALL (pouvoir à Mme Monique COLOMBOTTI), Alexandra EMERY (pouvoir à M. Jean-David HOUNKPATI), MM. Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Guy KIVATA (pouvoir à M. Rosario TARSIA), Mmes Sylvie OMONT, Valérie HOULIER, Corine PALMENTIER (pouvoir à M. Frédéric MARCHE), MM. Infali DABO, Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mme Sandrine BALEM.
- **3 ABSTENTION** : Mme Laëtitia LEFEBVRE (pouvoir à M. Marc BOURREAU), M. Marc BOURREAU, Mme Evelyne LERICHE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec le cabinet FR Consultants afin de débiter la prestation suspendue actuellement dès la fin du mois de mai, dans le but de respecter l'échéance du mois de décembre 2024 pour la validation du PEDT (toléré par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, valideur du projet éducatif de territoire de notre ville).

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour copie conforme,
Cléon, le 16 mai 2024
Le Maire,

Frédéric MARCHE



Publiée sous forme électronique sur le site de la commune le : 17/05/2024

Transmis en Préfecture le : 17/05/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

